



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 4
Absents : 0
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-DEUX AVRIL à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 AVRIL 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alfred BARBIER, Mme Manon GELATI, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Aline KELLER, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Pierre BESSAT), Mme Aline KELLER (donne pouvoir à Basile DUNAND), Mme Laetitia MOUZET (donne pouvoir à Sabine LEBOULANGER), M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD).

**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS -
CCID DEL2026-62**

Rapporteur : Basile DUNAND

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes inférieures à 2 000 habitants, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal les contribuables suivants, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

Titulaires :

1	Pierre BESSAT	7	Laetitia MOUZET
2	Sabine LEBOULANGER	8	Céline LECOMTE
3	Jean-Claude TOURNIER	9	Sacha DEPRAZ-DEPLAND
4	Laetitia DUPERTHUY	10	Alfred BARBIER
5	Aline KELLER	11	Manon GELATI
6	Armand LOUVIER	12	Alexis HOTTEGINDRE

Suppléants :

1	Jean-Luc MATTEL	7	Jean COUARRAZE
2	Elisabeth MOLLARD	8	Jean-Marie BOSSON
3	Didier MADAIRE	9	Sophie PEAN
4	Michel PARAILLOUS	10	Thierry MONNARD
5	Marion PEAN	11	Catherine DAVOUT
6	Dominique STRITMATTER	12	Christian TOUVET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE DESIGNER** les contribuables suivants, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

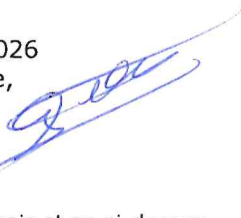
Titulaires :

1	Pierre BESSAT	7	Laetitia MOUZET
2	Sabine LEBOULANGER	8	Céline LECOMTE
3	Jean-Claude TOURNIER	9	Sacha DEPRAZ-DEPLAND
4	Laetitia DUPERTHUY	10	Alfred BARBIER
5	Aline KELLER	11	Manon GELATI
6	Armand LOUVIER	12	Alexis HOTTEGINDRE

Suppléants :

1	Jean-Luc MATTEL	7	Jean COUARRAZE
2	Elisabeth MOLLARD	8	Jean-Marie BOSSON
3	Didier MADAIRE	9	Sophie PEAN
4	Michel PARAILLOUS	10	Thierry MONNARD
5	Marion PEAN	11	Catherine DAVOUT
6	Dominique STRITMATTER	12	Christian TOUVET

En Mairie, le 22 avril 2026
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 22 avril 2026
Le Maire,
Basile DUNAND

